



Recommandation du 1^{er} Cours Technique

« Patrimoine culturel et développement local »

Ouidah, juillet 2012

Le 1^{er} Cours technique du projet triennal européen « **Patrimoine culturel et développement local** », organisé par L'École du Patrimoine Africain (EPA) en collaboration avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), le Centre international de la construction en terre (CRATerre), la Direction du Patrimoine culturel (DPC) du Bénin, la ville de Ouidah, le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), s'inscrit dans une optique de renforcement de capacité pour les techniciens des municipalités africaines dans le secteur du patrimoine comme levier de développement.

Il vise à doter les communes de techniciens mieux outillés et plus compétents en matière de conservation et gestion du patrimoine dans une optique de développement.

Cette formation a permis d'approfondir les notions abordées lors des précédents ateliers de sensibilisation organisés à l'intention des 5 pays bénéficiaires du projet.

Les participants ont pu, à travers des interventions théoriques et de nombreux exercices pratiques effectués dans la ville de Ouidah, s'approprier des outils de gestion du patrimoine. A ce titre, ils ont renforcé leur capacité dans l'identification de patrimoine, dans l'analyse de ses valeurs et de ses potentiels et dans l'élaboration de stratégies et de mise en œuvre d'actions assurant à la fois la préservation du patrimoine, mais également le développement territorial. Enfin, les rôles et modes de partages de responsabilités entre les différents acteurs du patrimoine dans le processus de décentralisation ont été largement abordés afin que les communes participantes soient mieux outillées pour prendre en main le patrimoine sur leur territoire aux côtés des autres structures concernées.

Sur la base de ces acquis, les 24 techniciens provenant de 5 pays (7 du Bénin, 2 de la Côte d'Ivoire, 8 du Mali, 4 de la Mauritanie et 3 du Sénégal) ont émis les recommandations suivantes :

Recommandations à l'intention des Etats

- Le transfert des compétences liées aux patrimoines culturels aux collectivités ;
- En conformité avec les textes de la décentralisation, l'appui à la mise en valeur du patrimoine à l'échelle sous-régionale voire régionale ;

- L'opérationnalisation des commissions chargées des questions socioculturelles et particulièrement de la gestion du patrimoine dans les organisations sous-régionales et régionales.

Recommandations à l'intention des collectivités locales

- La définition et la prise en compte du patrimoine culturel dans les PDC ou PDSEC,
- La mise en place par la commune/collectivité d'un cadre de concertation multi acteurs pour la gestion patrimoniale ;
- Le renforcement de la capacité des acteurs chargés de la protection et de la gestion du patrimoine ;
- La mise en œuvre d'un inventaire exhaustif du patrimoine de chaque collectivité en vue de leur protection,
- Le renforcement de l'opérationnalité des maisons de tourisme et du patrimoine existantes ou à créer ;
- La création d'une ligne budgétaire propre à la gestion et la pérennisation du patrimoine ;
- Doter les techniciens du patrimoine des mairies, des missions culturelles et des services déconcentrés chargés des patrimoines, des moyens nécessaires pour l'exécution de leurs tâches ;
- Plaidoyer auprès des partenaires pour la continuité de ce projet de formation sur le patrimoine pour le développement local (faire le plaidoyer auprès de l'AIMF et de l'UE).

Recommandations à l'intention de la Commune de Ouidah

- La prise en compte des conclusions des travaux et recommandations issues du premier cours technique sur le patrimoine ;
- Le renforcement de l'opérationnalité de la maison de tourisme avec une implication adéquate de la mairie et des communautés à la base ;
- L'implication de toutes les parties prenantes dans la gestion physique et touristique des différents sites.

Recommandations à l'intention des partenaires du projet

- L'élargissement de la formation à tous les maires des pays que couvre le projet ;
- Le financement des actions locales de renforcement de capacité des techniciens en charge du patrimoine ;
- L'accompagnement et l'appui des différents projets et idées de projets présentés lors de ce cours;
- L'organisation par pays des formations continues sur des thématiques locales liées au patrimoine ;

Enfin que l'AIMF invite par pays au moins un participant de ce premier cours technique de Ouidah, au prochain sommet « Africités » à Dakar en décembre 2012.